

15 05 2013 – Communiqué de presse

360 victimes : les cartographies de Kapelle et d'Harmignies révèlent les ravages directs de la production d'amiante

A l'initiative de l'Association belge de défense des victimes de l'amiante (Abeva), un recensement des victimes sur le territoire des usines de production d'amiante-ciment, à Kapelle-op-den-bos, Tisselt (Malines) et Harmignies (Mons), a été soigneusement mené. L'objectif de cette cartographie est d'enfin mettre à jour la réalité des impacts de la production d'amiante. Les résultats sont fracassants : 150 victimes identifiées à Kapelle et 210 à Harmignies (171 personnes décédées et 39 malades en sursis). Proportionnellement, à l'échelle des localités concernées, c'est plus de dégâts que durant la seconde guerre mondiale ou même que certains génocides. Voilà qui balaie les déclarations minimalisantes du premier producteur concerné, Eternit.

« Nous estimons avoir recensé une partie de la réalité, » estime Eric Jonckheere, co-Président de l'Abeva. *« De nombreuses victimes n'ont pas osé parler ! Avant que le Fonds amiante soit instauré (2007), les familles de victimes dépendaient du bon vouloir de l'employeur. Pour bénéficier de l'indemnisation d'Eternit, la victime devait choisir de se taire ; c'est ce que nous appelons l'omerta. A Kapelle, nous avons pu compter sur l'aide de l'abbé Vanden Sande qui a célébré le départ de tant de villageois, après leur mort atroce. A Harmignies, Michel Verniers avait déjà récolté une centaine de noms, avant d'être à son tour emporté par le mésothéliome provoqué par l'amiante qu'il avait inhalé chez Coverit. Des "indignés silencieux" nous ont permis de compléter le recensement ».*

La rue principale de Kapelle-op-den-Bos (Mechelseweg) est une terrible illustration de la réalité des ravages : une maison sur trois compte une victime de l'amiante. La cartographie révèle également une étonnante concentration des victimes à l'Est du site de production d'Eternit, là où portaient les vents dominants. C'est dire si le concept de "victime environnementale" (des victimes qui n'ont jamais eu un contact direct avec l'amiante) est bel et bien une réalité. Au total, 150 morts autour de ce qui fut, jusqu'en 1998, le plus grand centre de production de l'amiante-ciment au monde, soit 11 fois supérieur aux chiffres dans le reste du pays.

« Les victimes ont été répertoriées entre 1975 et janvier 2013, » poursuit Eric Jonckheere. *« A Harmignies, Coverit a fermé ses portes en 1986 ; 170 des 250 ouvriers de l'usine sont morts à présent ! Au total, plus de 800 personnes meurent chaque année de l'amiante en Belgique. Compte tenu du délais de latence (le moment où se déclenche la maladie après contamination – de 20 à parfois 50 ans), nous prévoyons un pic des décès dus à l'amiante entre 2025 et 2035. »*

Condamnée en première instance en novembre 2011, dans le procès intenté par Françoise Jonckheere, pour « détournement des connaissances scientifiques, cynisme et appât du gain », Eternit a toujours prétendu « avoir agi en bon père de famille en privilégiant la prévention dans ses sites de production. » Dans cette logique, Eternit a interjeté appel. Cette seconde phase du procès Jonckheere / Eternit est attendue avant la fin de l'année 2013.

« Notre cartographie est un point de départ : pour la compléter, nous devrions pouvoir avoir accès aux archives du Fonds des Maladies professionnelles et croiser avec des études épidémiologiques approfondies. L'Abeva réclame aussi des aménagements du Fonds Amiante pour élargir les indemnisations, ainsi que des moyens accrus pour la prévention dans le cadre du désamiantage des bâtiments. Là aussi, les risques d'exposition sont considérables ! »



Retrouvez l'Abeva sur sa page Facebook